

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 495

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Absents : 03

N° 2024-08-05

Séance du 11 novembre 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**

Et le onze novembre

A **neuf** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER.

Absent excusé : Mme Maryvonne PRADEL donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Absents : Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER.

Date de la convocation : 05 novembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT RGPD AVEC LA SOCIETE GAIA ET NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Madame le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'importance de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

1. Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité la commune de Monestier-Merlines avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil Municipal.
- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la formation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

2. Nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil Municipal approuve la nomination de Monsieur Delmas Christophe en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Monestier-Merlines, à compter du 1er janvier 2024.
- Monsieur Delmas Christophe aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Votants : 09 dont 1 pouvoir	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024

Date de réception de l'AR: 26/11/2024

019-211914106-20240805-DE
A G E D I



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 26/11/2024
Et de la publication le ..26/11/2024

A MONESTIER-MERLINES, le 26/11/2024

Le Maire,

Nathalie LE GALL

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024

Date de reception de l'AR: 26/11/2024

019-211914106-20240805-DE

A G E D I